

Calendrier de paiement 2021-2022

Bonjour,

Voici votre calendrier de paiement pour l'année scolaire 2021-2022. Votre enfant fréquente le service de garde de façon régulière, soit 5 jours/semaine.

Mois	Tarif régulier	Total à payer pour 1 enfant		Paiements
Septembre	21 jrs x 8.55\$	179.55\$		Je fais les dépôts les vendredis matin.
Octobre	19 jrs x 8.55\$	162.45\$		
Novembre	20 jrs x 8.55\$	171.00\$		
Décembre	15 jrs x 8.55\$	128.25\$		Avant le 17 décembre 2021
	Au début de décembre, vous recevrez un état de compte pour finaliser l'année fiscale.			
Janvier	16 jrs x 8.55\$	136.80\$		Je fais les dépôts les vendredis matin.
Février	18 jrs x 8.55\$	153.90\$		
Mars	18 jrs x 8.55 \$	153.90\$		
Avril	19 jrs x 8.55\$	162.45\$		
Mai	19 jrs x 8.55\$	162.45\$		
Juin	17 jrs x 8.55\$	145.35\$		Avant le 17 juin 2022
	À la fin mai vous recevrez un état de compte pour finaliser l'année scolaire.			

Journées fériées ne sont pas payables.

S'il y a des fermetures d'école durant l'année, les frais seront ajustés.

Les journées pédagogiques ne sont pas incluses dans ses montants.

Paiements par chèques

Si vous avez plusieurs enfants vous pouvez faire une série de chèques pour les deux enfants et inscrire leurs noms au bas des chèques. Vous devez faire des chèques à l'ordre CSDHR.

Paiements par internet

Un état de compte vous sera acheminé par courriel au début de chaque mois. Vous avez jusqu'au **25 de chaque mois** pour effectuer votre paiement par le biais de votre institution bancaire, sauf pour les mois de décembre (17) et février (18). Seules la **Banque Nationale, Banque Royale, Banque Montréal, les Caisses Populaires Desjardins et la Banque Laurentienne** permettent de payer vos factures du SDG via internet. Par la suite, vous devrez entrer le numéro de référence que vous aurez eu sur votre état de compte. Soyez vigilant, car il y a deux numéros de référence sur vos états de compte : un pour le père et un pour la mère. Attention! Le reçu fiscal est remis au nom du payeur.